

Alors, les honorables messieurs Drummond, Rodier et Perley se sont approchés de la table et ont prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Edouard-Joseph Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et ils ont pris leur siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire énonçant que les honorables messieurs Drummond, Rodier et Perley, membres du Sénat, ont fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une communication du secrétaire du gouverneur-général.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit :

OTTAWA, 30 janvier 1889.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le gouverneur-général se rendra à la Salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement, jeudi, le 31 du courant, à trois heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHARLES COLVILLE, capitaine,

Secrétaire du gouverneur-général.

A l'honorable
Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et Son Excellence le Très Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-honorable du Bain, gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur ;

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant:—

Honorable Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En adressant la parole au Parlement du Canada pour la première fois, dans l'exercice des importantes fonctions qui m'ont été confiées comme représentant de Sa Majesté, je désire vous exprimer toute la satisfaction avec laquelle j'ai recours à vos conseils et à votre aide.

Je suis bien pénétré de l'honneur qui m'est fait de pouvoir m'associer à vos travaux entrepris pour le bien-être du Canada, et je m'efforcerai sincèrement de coopérer avec vous, de toutes mes forces, dans tout ce qui pourra contribuer à la prospérité de la population du pays, au développement de ses ressources matérielles, et au maintien des liens constitutionnels qui unissent les provinces entre elles.

Il est regrettable que le traité conclu entre Sa Majesté et le Président des Etats-Unis pour le règlement des questions qui ont été soulevées à propos des pêcheries n'ait pas été sanctionné par le Sénat des Etats-Unis, en qui repose le pouvoir de ratification, et que votre législation de l'an dernier sur ce sujet se trouve en conséquence, en grande partie, pour ainsi dire lettre morte. Il ne reste plus au Canada qu'à con-